

**PROCES-VERBAL DE COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE
CONSTITUEE AUPRES DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LOIR-ET-CHER
SUITE A TIRAGE AU SORT**

- Collège des Représentants du Personnel -

Le 8 décembre 2022 à 15h00, au siège du Centre Départemental de Gestion situé au 3 rue Franciade, 41260 La Chaussée-Saint-Victor, s'est déroulé le tirage au sort des représentants du personnel titulaires et suppléants à la Commission Consultative Paritaire.

Considérant que le Centre Départemental de Gestion a arrêté l'effectif de la commission au 1^{er} janvier 2022, conformément à l'article 4 du décret 2016-1858 du 23 décembre 2016 modifié, par arrêté n° 22-024 du 14/04/2022 afin de déterminer le nombre de représentants du personnel titulaires devant siéger à la Commission Consultative Paritaire, comme suit :

	CCP
Nombre de contractuels de droit public	772
Part d'hommes	68,39%
Part de femmes	31,61%
Nombre total de représentants du personnel titulaires	7

Conformément à **l'article 17 du décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif aux commissions consultatives paritaires et aux conseils de discipline des agents contractuels de la fonction publique territoriale** :

« Dans le cas où des sièges n'ont pu être pourvus par voie d'élection faute de candidats, l'attribution de ces sièges est faite au tirage au sort parmi les électeurs qui remplissent les conditions d'éligibilité. Le jour, l'heure et le lieu de tirage au sort sont annoncés au moins huit jours à l'avance par affichage dans les locaux administratifs. Tout électeur à la commission consultative paritaire peut y assister. Le tirage au sort est réalisé par l'autorité territoriale ou son représentant. Si un bureau central de vote a été mis en place, ses membres sont convoqués pour assister au tirage au sort. »

L'article 11 du décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016 fixant la date limite de dépôt des listes de candidats au 27 octobre 2022, l'autorité territoriale en la personne de Monsieur Eric MARTELLIERE, Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, a constaté l'absence de dépôt de listes de candidats par une organisation syndicale remplissant les conditions de l'article L.211-1 du Code Général de la Fonction Publique.

En conséquence, les sièges ne pourront être pourvus, faute de candidats, par voie d'élection initialement prévue le 8 décembre 2022.

L'attribution des sièges sera faite au tirage au sort parmi les électeurs qui remplissent les conditions d'éligibilité. Le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher a fixé le tirage au sort le 8 décembre 2022 à 15 heures, au siège du Centre Départemental de Gestion situé au 3 rue Franciade à la Chaussée-Saint-Victor.

Considérant le procès-verbal de carence de liste de la Commission Consultative Paritaire en date du 10 novembre 2022,

Considérant l'avis de tirage au sort affiché le 10 novembre 2022,

Le 8 décembre 2022 à 15 heures, s'est déroulé au Centre Départemental de Gestion de Loir-et-Cher, le tirage au sort des représentants du personnel titulaires et suppléants à la Commission Consultative Paritaire.

Le tirage au sort a été effectué par Monsieur Eric MARTELLIERE, Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, à partir de la liste électorale ne comportant que les électeurs remplissant les conditions d'éligibilité.

Le tirage au sort s'est déroulé en présence :

- des membres du bureau de vote central,
- des électeurs à la Commission Consultative Paritaire qui souhaitent y assister.

Le résultat du tirage au sort est le suivant :

COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE

Titulaires	Suppléants
1 – CHAUDET David Montrouveau	1 – SOURY Sébastien Sainte-Anne
2 – MASTIN Bruno Selommes	2 – SIMOES Andréa Romorantin-Lanthenay
3 – LE QUERE Tania Mer	3 – PIVATY Yoan Romorantin-Lanthenay
4 – LORINET Sébastien Muides-sur-Loire	4 – COLLET Myriam Tourailles
5 – PERUS Mickaël CA Territoires Vendômois	5 – ALAMICHEL Nicolas Romorantin-Lanthenay
6 – PELTIER Armance CCAS de Vendôme	6 – DORET Tom CC Beauce Val de Loire
7 – LEFRANÇOIS Maxime SM Val de Loire numérique	7 – BOURREAU Lolita Sivos Oisly, Couddes, Choussy

COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE

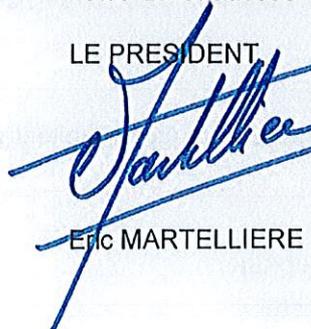
Complémentaires

1 – GILLET Camille SM Pays Vallée du Cher et du Romorantinais	8 – PETAY--BAUDEUX Léa Vendôme	15 – MENSAH Amele CCAS de Vendôme	22 – LEBEAU Sébastien Val Dem
2 – COSSON Julien CC Grand Chambord	9 – GREVE Gaëtan SM Val de Loire numérique	16 – DERO Mélanie Mer	23 – BENYATTOU Lina CCAS de Vendôme
3 – VANDEWEGHE Hélène Romorantin-Lanthenay	10 – POUILLY Sonny Beauce la Romaine	17 – GUILLOT Mathilde CC Romorantinais et Monestois	24 – MOEKES Marie-Antoinette Val Dem
4 – MOREAU Philippe CIAS Sologne des Etangs	11 – CHEVALLIER Michel CC Collines du Perche	18 – ESNAULT Nadège Fontaine-Raoul	25 – BUSSON Dorothée CA Territoires Vendômois
5 – MALBRAN Sylvie Sivos Seigy, Couffy, Chateaufieux	12 – DESMAZIERES Corinne Sivos Oisly, Couddes, Choussy	19 – POITEVIN Sylvie La Ferté-Imbault	26 – BARNICHON Fabrice Lamotte-Beuvron
6 – VIEAUD Patricia Saint-Romain-sur-Cher	13 – MORIN Lucie SM Pays des Châteaux	20 – DUPIOT Alana CC Collines du Perche	27 – HALLOT Stéphane CC Romorantinais et Monestois
7 – ALVES DAS NEVES Jennifer Vineuil	14 – BAUER Laëtitia Angé	21 – CHESNE Sylvie Chailles	28 – LAUNAY Carole Vendôme

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 8 décembre 2022, à 15h30, a été, après lecture, signé par l'autorité territoriale, affiché et transmis en Préfecture.

Fait à La Chaussée-Saint-Victor, le 8 décembre 2022

LE PRESIDENT


Eric MARTELLIERE

